



## Saisie immobilière avec dette restante

Par **cazaly**, le **18/01/2022** à **18:28**

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce site parce que, suite à la saisie de ma maison, je me retrouve avec une dette de 29.000€ générée par des frais. Avant la vente de la maison, j'avais une estimation de 340.000 € et une dette de 180.000 €, la maison a été mise à prix et c'est vendue à 192.000 €. Aujourd'hui, on me dit que n'ai plus qu'a payer les 29.000 € car c'est une décision de justice. Je suis perdu, y a-t-il moyen de faire sauter cette dette ?

Merci.

Par **youris**, le **19/01/2022** à **12:21**

bonjour,

si le prix de vente n'est pas suffisant pour rembourser la totalité de votre dette, vous devez effectivement rembourser la dette restante qui comprend toujours la dette initiale, les intérêts et les frais.

salutations